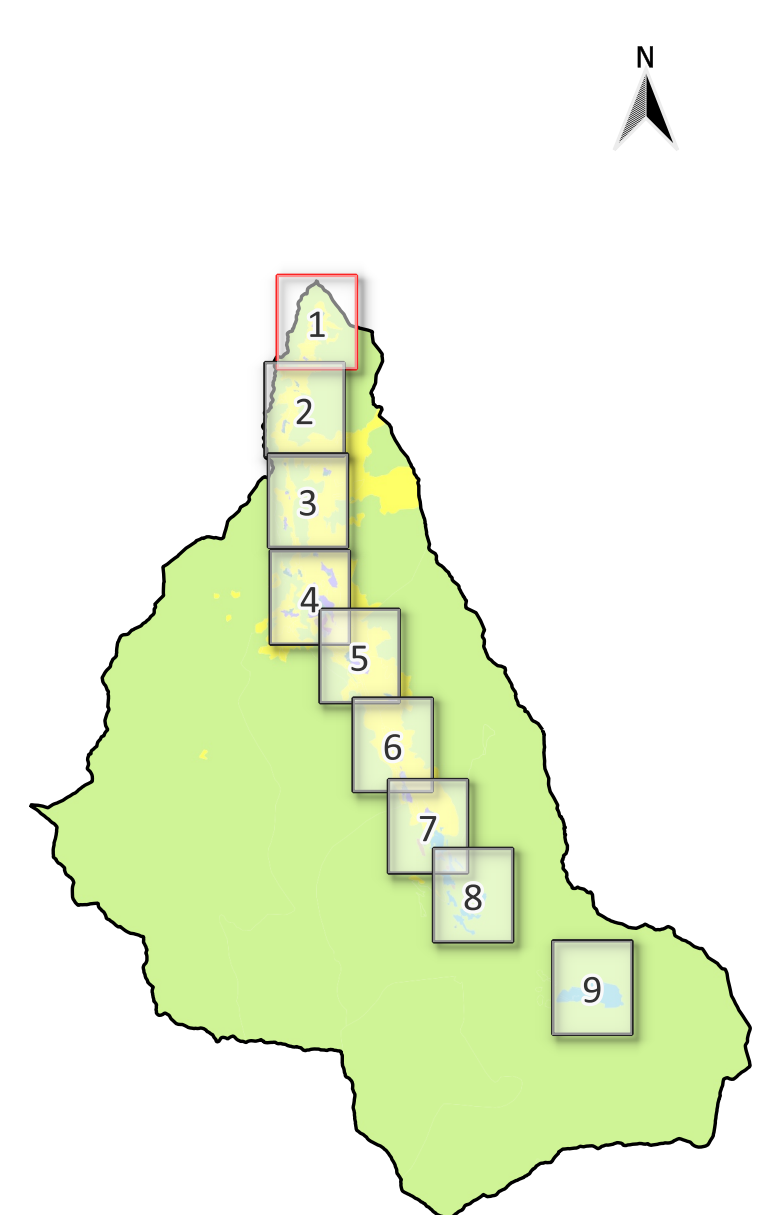


ECHELLE
1:2 500

La Côte Derrière | Villartier |
Saint-Laurent

1



Commune déléguée de
SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE
Département de la Savoie

Plan Local d'Urbanisme



Zonage PLU	Prescriptions
Limite de zones	Chalets d'alpage
Agricole	Lacs de faible importance (L322-32)
A Urbaniser	Emplacements réservés (L151-41)
Naturelle	Zones humide (L122-23 R.121-4-5')
Urbain (A)	Arrêté préfectoral de protection de biotope
Urbain (C)	Périmètre d'application PPRNP
Urbain (D)	Périmètres de protection immédiats et rapprochés de captages AEP
Urbain (E)	Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L151-6)
Urbain (G)	Secteur de mixité sociale
Urbain (S)	Restaurant d'altitude
Bâti	
Parcelle cadastrale	

Signification des noms de zones

Zones Urbaines
 UA : zone d'habitat ancien
 UD-1 : zone d'habitat ancien réservée au développement touristique
 UD : zone d'extension en continuité des villages
 UD-1 : zone d'extension en continuité des villages réservée au développement touristique
 UE : zone d'équipements publics et collectifs
 UG : zone urbaine des Grangerais
 USM : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires
 USM : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires réservée au développement touristique
 USV : zone urbanisée correspondant à la station de Val Thorens
 UZ : zone artisanale de stockage et d'entreposage des Menuires

Zones A Urbaniser
 IA1q : zone à urbaniser des Grangerais
 IA1v (a,b,c,r,(g,h,j,k)) : zone à urbaniser localisées en continuité des villages

Indice "Y" : zone à risque fort, inconstructible (PPRNP)
 Indice "****" : zone incluant une règle de mixité sociale
 Indice "****" : zone autorisant les exhaussements et affouillements sous conditions

Zones Agricoles
 A : zone agricole
 AP : zone agricole protégée correspondant aux zones agricoles stratégiques du SCOT Tarentaise-Vanoise
 AS : zone agricole support du domaine skiable en hiver
 ASF : zone agricole en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinée à la pratique du ski de fond en hiver
 AG : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint-Martin-de-Belleville
 ASG : zone agricole support du domaine skiable en hiver et correspondant à l'emprise du Golf
 APS : zone agricole protégée support du domaine skiable en hiver
 APSF : zone agricole protégée destinée à la pratique du ski de fond en hiver
 ASGF : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint Martin et destinée à la pratique du ski de fond en hiver

Zones Naturelles
 N : zone naturelle
 NS : zone naturelle support du domaine skiable en hiver
 NSF : zone naturelle en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinées à la pratique du ski de fond en hiver
 NSC : zone naturelle correspondant à une aire de camping aux Menuires
 N-ent : zone naturelle qui correspond à la zone naturelle préservée de la Vallée des encombrés, le Vallon du Lou et les rives du torrent des Encombrés au droit du village de Villarenger
 NSM : zone naturelle ou sont autorisés les terrains pour la pratique de sports de loisirs motorisés
 NSCmeC : zone naturelle comprise dans le domaine skiable encadrant le développement du sommet de la Cime de Caron
 NSDi : zone naturelle autorisant les exhaussements et affouillements sous conditions